



Portugal

Trouver un testament au Portugal

~ Professionnels du droit, quelques questions/réponses pour vous aider ~

→ Lorsque l'existence d'un testament est avérée, qui doit être contacté pour obtenir des informations sur son contenu ?

Les informations sur le contenu du testament sont transmises par le notaire chargé du règlement de la succession. Il peut s'agir du notaire détenteur du testament ou d'un autre notaire, dont les coordonnées peuvent être fournies par le notaire détenteur du testament. Ce dernier peut être localisé en effectuant une recherche dans le registre des testaments portugais.

→ A qui peuvent être communiquées les informations ?

Après le décès du testateur et l'ouverture du testament, celui-ci devient public. Tout le monde peut alors en obtenir une copie, ou est mis à disposition un code d'accès à l'archive digital des actes notariés, lequel a la même valeur qu'une copie conforme.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'informations générales, à jour en août 2025. En cas de difficulté particulière, il est recommandé de consulter un notaire. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT, avec la participation de la Commission Européenne et des Notaires d'Europe.





Portugal

→ Une procédure doit-elle être suivie ? Si oui, laquelle ?

Pour que les informations contenues dans le testament (ou une copie du testament) puissent être communiquées, le testament doit avoir été ouvert conformément à la loi portugaise.

→ Sous quelle forme la réponse doit-elle être transmise ?

Les copies du testament sont envoyées par la poste.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'informations générales, à jour en août 2025. En cas de difficulté particulière, il est recommandé de consulter un notaire. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT, avec la participation de la Commission Européenne et des Notaires d'Europe.

